Taxe d'accise—Loi

à leurs filiales, et leurs filiales pouvaient s'en passer et réduire les prix afin de, justement . . . le calcul, le prix de base pour calculer la taxe était moindre. Il y a eu un jugement et la cour lui a donné raison. Il y avait d'autres moyens pour corriger cette mesure. Le ministre des Finances aurait pu présenter un règlement qui justement, comme nous le faisons pour le calcul des déductions aux petites entreprises, soit rétablir et clarifier les relations entre une corporation et une autre et si ce sont des corporations associées et liées, elles n'ont pas le droit d'utiliser certains bénéfices.

Mais non, le ministre a dit: Je prends l'occasion de cette lacune que, justement, le système juridique vient de me donner et je vais encore chercher des montants additionnels, et cela sans tenir compte de ce que les entreprises pourraient penser et de tous les inconvénients créés par un tel système.

Aussi, madame la Présidente, le sixième point de la lettre, dit: «Le moment est mal choisi pour faire un changement aussi radical!». Il est certain qu'il est mal choisi. On a donné l'impression, on a voulu donner le message aux Canadiens que nous allions proposer et discuter d'une réforme fiscale, une réforme qui aurait simplifié . . . et tout le monde est d'accord que chacun en perd son latin dans la Loi de l'impôt sur le revenu, au Canada.

Donc, tous les Canadiens attendaient avec espoir qu'une réforme fiscale viendrait clarifier, simplifier leur rapport d'impôt annuel, que les entreprises auraient eu une relation plus claire et plus cordiale, plus humaine avec l'État, dans la façon de percevoir les taxes et les impôts.

Dans la première partie on reconnaît que ce n'est pas le cas, qu'on a fait que compliquer . . . et je vous invite, madame la Présidente, et j'invite mes collègues à regarder le formulaire. Savez-vous qu'à partir du premier juillet, la première partie de la réforme fiscale entre en vigueur? Nous n'avons qu'à prendre le formulaire—et nous, députés, nous devons aussi le remplir—pour déterminer les exemptions qui sont maintenant des crédits. Seulement en prenant ce formulaire, le regarder, nous constatons que c'est plus compliqué que le rapport d'impôt annuel. Pourtant, il s'agit d'une simple formule qui doit dire à l'employeur la façon de déduire les taxes sur les salaires. C'est une formule plus compliquée que le rapport d'impôt! Et, pourtant, on s'était lancé sur la réforme fiscale pour simplifier les choses. Au contraire, on les complique, on les rend plus compliquées!

La deuxième phase de la réforme fiscale n'est pas encore appliquée encore, et pourtant le ministre commence à annoncer de nouvelles mesures. S'il avait besoin d'argent, il aurait pu augmenter les taux. Non, bien sûr, car en augmentant les taux, politiquement c'est mauvais. Nous sommes en pleine campagne électorale, donc il ne faut pas augmenter les taxes, il faut aller les chercher d'une autre façon. On va créer une nouvelle taxe, une nouvelle façon de la calculer, de façon arbitraire, car personne n'a encore compris ou a une idée comment calculer cette taxe et quelle est la responsabilité qui s'engage dans ce système-là.

A cause de tous les gens qui sont impliqués, de toutes les entreprises, de toutes les industries qui sont passées devant le Comité, j'espère que le Comité des finances va recommander au ministre des Finances d'abolir complètement cette mesure de nouvelles taxes fédérales et laisser les entreprises respirer,

avec l'espoir qu'elles pourront continuer à faire leurs affaires et créer des emplois.

Madame la Présidente, comme vous pouvez le constater, dans quelle situation ... un gouvernement qui s'est fait élire par les promesses de son ministre des Finances, qui ne devait pas augmenter les taxes, alors que les taxes étaient déjà trop élevées! On devait surtout s'attaquer à réduire les dépenses avec une meilleure gestion, afin que l'on puisse équilibrer les dépenses et les revenus de l'État. Mais, aujourd'hui, lorsqu'on regarde les résultats... nous avions un déficit annuel, au 31 mars 1984, de l'ordre de 32 milliards de dollars. On a un déficit annuel actuel d'environ 30 milliards de dollars. Donc, seulement une diminution de 2 milliards de dollars. Mais on a augmenté pendant cette période les taxes et les impôts pour environ 22 milliards de dollars. Et si on ajoute à cela les 1.6 et 1.3 milliards de changements comptables que le ministre des Finances a fait sur la taxe de vente et sur la remise des déductions à la source, nous pouvons dire que sans ces changements comptables, et sans ces augmentations affreuses de la taxe de vente, nous aurions eu aujourd'hui un déficit annuel de 34 milliards de dollars à peu près, donc une augmentation de 2 milliards.

Voilà le résultat du gouvernement conservateur, un gouvernement qui a promis qu'il n'augmenterait pas les taxes, un gouvernement qui a promis qu'on aurait un système fiscal simple, que tout le monde aurait compris, et on se trouve avec une dette nationale qui a augmenté de 40 p. 100. On se trouve avec un déficit qui n'a pas diminué mais surtout, si on rajuste toutes les entrées comptables augmentées et un système de taxes que les Canadiens vont voir entrer en vigueur le 1er juillet, justement dans ces jours-ci, tous les employeurs ont reçu ces formulaires d'exemption pour le changement de la déduction à la source et définitivement, ils vont en perdre leur latin pour le remplir. C'est une situation inacceptable.

Donc, en conclusion, madame la Présidente, si le secrétaire parlementaire pensait que ce matin, dans deux minutes, comme il l'a fait, on aurait accepté ce projet de loi, je pense qu'il n'a pas réalisé que les Canadiens ne sont pas d'accord avec ce gouvernement. Il n'y a pas longtemps, je pense, au début de cette semaine, ou la fin de semaine passée, dans un sondage, on a appris que 50 p. 100 des Canadiens ne sont pas satisfaits de ce gouvernement conservateur. Bien sûr, si on prend la liste des taxes, si on prend en considération tous ces faits-là, définitivement, pour un gouvernement qui s'est fait élire, qui aurait bien administré le pays, s'il n'avait pas augmenté les taxes . . . définitivement, les Canadiens sont déçus. Je suis sûr que dès que le premier ministre aura le courage de déclencher des élections, les Canadiens vont s'en rappeler et ils vont envoyer à l'Opposition ce gouvernement conservateur.

a (1200

M. Roger Clinch (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Madame la Présidente, c'est vraiment un plaisir pour moi de dire quelques mots sur le projet de loi C-117. On sait que le projet de loi renferme des modifications législatives nécessaires pour mettre en oeuvre les changements apportés à la taxe fédérale de vente, la taxe au droit d'accise annoncée par le ministre des Finances dans différentes situations, comme le Budget du 18 février, le 10 février, le Livre